

REUNION DU 23 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 23 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel AUGER, Maire de la Commune.

PRESENTS : MM. AUGER, LUTTON, LE BRETON, TICEHURST, LECHAT, DELAHAYE, DURELLE, Mmes DULAURENT, MARCHAND, M. BRINON, Mme DECLEMY.

ABSENTS EXCUSES : M. FICHOT qui a donné pouvoir à M. LE BRETON
Mme BOUDE qui a donné pouvoir à M. BRINON
M. SALGADO

ABSENTS : /

A été élue secrétaire : Mme DULAURENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 15 février 2018.

2018.07 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal prend connaissance du tableau général du compte de gestion relatif au résultat d'exécution, établi par Madame le Comptable Public.

Ce document présente l'exécution du budget de l'exercice 2017, quant aux opérations de fonctionnement et d'investissement.

Situation :

| | |
|----------------------------|--------------|
| Excédent de fonctionnement | 118 243.75 € |
| Excédent d'investissement | 254 229.00 € |
| Excédent 2017 | 372 472.75 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 établi par Madame le Comptable Public.

2018.08 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET COMMUNAL

Lecture est faite des montants réalisés en regard des prévisions budgétaires 2017.

FONCTIONNEMENT

| | |
|--|---------------------|
| Dépenses | 478 178.50 € |
| Recettes | 488 016.69 € |
| Excédent antérieur reporté (2016) | 108 405.56 € |
| Excédent de fonctionnement 2017 | 118 243.75 € |

INVESTISSEMENT

| | |
|---------------------------------------|---------------------|
| Dépenses | 322 555.00 € |
| Recettes | 333 525.49 € |
| Excédent antérieur reporté (2016) | 243 258.51 € |
| Excédent d'investissement 2017 | 254 229.00 € |

Résultat global cumulé (excédent 2017) 372 472.75 €

Monsieur le Maire quitte momentanément la séance, Monsieur Luc LUTTON, désigné par ses collègues, prend la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

2018.09 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal prend connaissance des bases d'imposition des trois taxes directes locales pour l'exercice 2018.

Les taux actuels sont les suivants ; le produit fiscal total correspondant est de **211 061,00 €** :

| | |
|----------------------------|---------|
| . Taxe d'habitation | 12,74 % |
| . Taxe foncière (bâti) | 14,77 % |
| . Taxe foncière (non bâti) | 48,43 % |

Le Conseil Municipal, après débat et après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales.

2018.10 : VOTE DES DIVERSES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le montant des subventions qui sera versé à chaque association ou établissement, selon la liste établie ci-dessous, sous réserve de la présentation de leurs comptes.

Le montant total des participations budgété est de **2 510.00 €**. (liste annexée au BP 2018)

| | |
|---|----------|
| . Fraternelle de Bonnée | 205.00 € |
| . Amicale des Retraités de Bonnée | 285.00 € |
| . Anciens Combattants (ACPG CATM) | 285.00 € |
| . Soins Infirmiers à Domicile | 100.00 € |
| . MFR | 90.00 € |
| . PEP 45 | 30.00 € |
| . Papillons Blancs Montargis | 50.00 € |
| . Les Amis de Brazzaville | 50.00 € |
| . Donneurs de Sang Bénévoles de Sully | 50.00 € |
| . La Saint Hubert | 200.00 € |
| . Le Souvenir Français | 50.00 € |
| . Union Commerciale du Val d'Or | 500.00 € |
| . Participation Voyages Scolaires Collège des Bordes (Verst aux familles) | 00.00 € |
| . Participation UNSS Collège des Bordes | 80.00 € |
| . Autres | 535.00 € |

2018.11 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 (**118 243.75 €**) de la façon suivante :

| | | |
|---|---|---------------------|
| Report à la section de fonctionnement du budget primitif 2018 | : | 118 243.75 € |
| Affectation à la section d'investissement du budget primitif 2018 | : | 00.00 € |

2018.12 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018

| | | |
|---|---|---------------------|
| La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à | : | 574 203.75 € |
| La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à | : | 354 529.00 € |

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 15 février 2018, un schéma d'étude pour le budget d'investissement 2018 a été proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif communal 2018.

2018.13 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET EAU

Le Conseil Municipal prend connaissance du tableau général du compte de gestion relatif au résultat d'exécution, établi par Madame le Comptable Public.

Ce document présente l'exécution du budget de l'exercice 2017, quant aux opérations de fonctionnement et d'investissement.

Situation :

| | |
|----------------------------|--------------------|
| Excédent de fonctionnement | 53 465.73 € |
| Excédent d'investissement | 29 473.61 € |
| Excédent 2017 | 82 939.34 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 établi par Madame le Comptable Public.

2018.14 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET EAU

Lecture est faite des montants réalisés en regard des prévisions budgétaires 2017.

FONCTIONNEMENT

| | |
|--|--------------------|
| Dépenses | 43 807.16 € |
| Recettes | 61 866.81 € |
| Excédent antérieur reporté (2016) | 35 406.08 € |
| Excédent de fonctionnement 2017 | 53 465.73 € |

INVESTISSEMENT

| | |
|---------------------------------------|-------------------|
| Dépenses | 314.60 € |
| Recettes | 12 405.97 € |
| Excédent antérieur reporté (2016) | 17 382.24 € |
| Excédent d'investissement 2017 | 29 473.61€ |

Résultat global cumulé (excédent 2017) 82 939.34 €

Monsieur le Maire quitte momentanément la séance, Monsieur Luc LUTTON, désigné par ses collègues, prend la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

2018.15 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 (53 465.73 €) de la façon suivante :

| | | |
|---|---|--------------------|
| Report à la section de fonctionnement du budget primitif 2018 | : | 53 465.73 € |
| Affectation à la section d'investissement du budget primitif 2018 | : | 00.00 € |

2018.16 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU 2018

| | | |
|---|---|---------------------|
| La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à | : | 107 180.34 € |
| La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à | : | 35 938.65 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif eau 2018.

2018.17 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal prend connaissance du tableau général du compte de gestion relatif au résultat d'exécution, établi par Madame le Comptable Public.

Ce document présente l'exécution du budget de l'exercice 2017, quant aux opérations de fonctionnement et d'investissement.

Situation :

| | |
|----------------------------|--------------|
| Excédent de fonctionnement | 32 829.13 € |
| Excédent d'investissement | 72 716.43 € |
| Excédent 2017 | 105 545.56 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 établi par Madame le Comptable Public.

2018.18 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Lecture est faite des montants réalisés en regard des prévisions budgétaires 2017.

FONCTIONNEMENT

| | |
|--|--------------------|
| Dépenses | 64 603.42 € |
| Recettes | 65 396.11 € |
| Excédent antérieur reporté (2016) | 32 036.44 € |
| Excédent de fonctionnement 2017 | 32 829.13 € |

INVESTISSEMENT

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| Dépenses | 2 933.61 € |
| Recettes | 23 790.91 € |
| Excédent antérieur reporté (2016) | 51 859.13 € |

Excédent d'investissement 2017 72 716.43 €

Résultat global cumulé (excédent 2017) 105 545.56 €

Monsieur le Maire quitte momentanément la séance, Monsieur Luc LUTTON, désigné par ses collègues, prend la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

2018.19 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 (32 829.13 €) de la façon suivante :

Report à la section de fonctionnement du budget primitif 2018 : 32 829.13 €

Affectation à la section d'investissement du budget primitif 2018 : 00.00 €

2018.20 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 90 822.74 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 90 158.34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif assainissement 2018.

2018.21 : FINANCES : URBANISME : MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS (PAVE) : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – EXERCICE 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Gouvernement a décidé de reconduire le dispositif de soutien à l'investissement public local des communes et des intercommunalités, mis en place en 2016. Ce fonds de soutien a vocation à accompagner le financement de projets d'investissement au plan local inscrits dans l'une des catégories d'investissement prioritaires indiquées dans la loi de finances pour 2018.

Ainsi pour l'exercice 2018, la Commune de Bonnée peut prétendre à une aide financière concernant l'opération « Mise aux normes d'accessibilité ERP-PAVE – Ecole élémentaire » au titre de la dotation de soutien pour la thématique « Mise aux normes et sécurisation des équipements publics ».

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), les transports publics, les bâtiments d'habitation et la voirie (PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics) soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le handicap.

La Commune de Bonnée, après réalisation d'un diagnostic accessibilité des ERP et d'un PAVE par un Bureau d'Etudes, a déposé un Agenda d'Accessibilité Programmée en Préfecture en septembre 2015. Cet agenda prévoit la réalisation des travaux de mise en accessibilité des établissements et de la voirie dans le respect de la réglementation, dans un délai de six ans, avec une programmation des travaux et des financements.

Débutée en 2017, cette mise aux normes accessibilité a concerné en partie le site scolaire, qui désormais est accessible depuis la voirie communale. Un cheminement extérieur a été aménagé entre la Route d'Ouzouer et l'entrée du site, en traversant le parking.

Pour 2018, la Commune de Bonnée poursuit cette mise aux normes par l'aménagement intérieur (bâtiment) et extérieur (cour) dans l'enceinte du groupe scolaire. Le programme des travaux est détaillé dans une note de présentation établie par le Bureau d'Etudes et jointe au dossier de demande de subvention.

Cette opération concernant l'école élémentaire est estimée à 66 763.74 € HT. La réalisation est prévue au deuxième semestre.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet.

- SOLLICITE une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, à hauteur de 80 % du montant de l'opération hors taxes.

- VALIDE le plan de financement suivant :

| | |
|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses : | 66 763.74 € HT |
| Recettes : | |
| - DSIL (80 %) | 53 410.99 € |
| - Autres financements | 00.00 € |
| - Autofinancement | 13 352.75 € |
| Total | 66 763.74 € |

- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer les pièces nécessaires à l'évolution du dossier.

AFFAIRES DIVERSES

. Aménagement de la Rue du Clos du Mont

Les travaux débiteront fin juin pour se terminer début août 2018. Une réunion d'information et de présentation du projet destinée aux riverains est prévue le 16 mai à 18h30 au foyer communal.

. La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le vendredi 18 mai 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et ont signé les membres présents.